

### *Est-ce que les Québécois ont droit ou mérité des baisses d'impôt ?*

Le premier ministre Jean Charest annonçait la semaine dernière que son gouvernement inclura dans le prochain budget des baisses d'impôt (probablement les 700 \$ millions promis en fin de campagne électorale). Comment justifie-t-il une telle décision ?

*Vous travaillez, vous travaillez déjà très fort pour chaque dollar gagné... Vous avez droit, vous les contribuables québécois, à un répit. Je demande à l'opposition de faire comme nous, de prendre le parti de la classe moyenne et de permettre des baisses d'impôt enfin pour la classe moyenne du Québec.* Extrait du discours d'ouverture de la session parlementaire.

Une telle justification me rend très perplexe. Si un jour le gouvernement devait augmenter ses impôts ou ses taxes, justifiera-t-il cette décision en disant que les Québécois ne travaillent pas assez fort ? Non. A-t-il décidé d'accroître les frais de scolarité pour les études universitaires parce que les étudiants ne travaillent pas assez fort ? Non.

Il est important que le gouvernement prenne de telles décisions avec soin et qu'il explique **clairement** à la population les raisons qui les motivent. Il faut également éviter une situation où ces baisses d'impôt seraient renversées dans un an ou deux.

Je dirais plutôt que les Québécois ont droit

- à ce que cette décision de baisser les impôts fasse partie d'un budget mûrement réfléchi et **intégré dans un plan budgétaire de plusieurs années (au moins 5 ans)**,
- à ce que ce budget et ce plan budgétaire contiennent une provision adéquate pour imprévus, et
- à ce que la présentation du budget, du plan budgétaire et des comptes publics soit faite selon les *Principes comptables généralement reconnus* et en tenant compte des observations faites par le Vérificateur général du Québec durant la dernière session parlementaire.

Jean-Pierre Aubry  
Président du Comité des politiques publiques  
Association des économistes québécois.